AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-3-72 294016

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88.30.34
88.06.15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL

25 frs

SUPPLEMENT N° 4 AU BULLETIN N° 138 DE MARS 1972 - TOUS DEPARTEMENTS.......... p. 16

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - La végétation a été ralentie du fait de l'abaissement de la température mais les risques de contaminations sont accrus du fait de l'arrivée à maturité de nombreux organes de conservation de la maladie. Toute pluie mouillant le feuillage pendant un temps suffisamment long serait à l'origine de graves contaminations. En conséquence:

- dans les vergers des départements de Maine et Loire, de la Loire Atlantique (sauf le Nord) et de la Vendée, terminer d'urgence le traitement conseillé dans la note du 22 Mars.
- dans les vergers des départements de la Sarthe, de la Mayenne et du Nord de la Loire Atlantique, une nouvelle application doit être exécutée dès maintenant, car depuis le dernier traitement, d'importantes surfaces végétales non protégées sont apparues (passage, fréquent sur de nombreuses variétés, du stade de la séparation des boutons floraux au stade de la pré-floraison).

TAVELURE DU POMMIER - Des contaminations importantes pourraient également avoir lieu en cas de pluie. En conséquence:

- dans les vergers des départements de Maine et Loire, de la Loire Atlantique (sauf le Nord) et de la Vendée, effectuer un nouveau traitement dans les vergers traités conformément au bulletin du 17 Mars. Les variétés à débourrement très tardif atteignent le stade sensible à la maladie et, en conséquence, doivent être protégées.
- dans les vergers des départements de la Sarthe, de la Mayenne et du Nord de la Loire Atlantique, terminer d'urgence le traitement conseillé dans le bulletin du 22 Mars. Sur les variétés à débourrement très précoce, traitées conformément aux indications du bulletin du 17 Mars, renouveler la protection.

OIDIUM DU POMMIER -Il est rappelé que les premières conidies sont formées et que la protection des variétés sensibles s'impose lors des traitements contre les Tavelures.

PUCERONS DU POIRIER - Dans les vergers non encore protégés, profiter du traitement contre la Tavelure du poirier pour intervenir contre les pucerons qui apparaissent en toutes régions.

PUCERON VERT DU POMMIER - Le parasite a été observé dans les vergers de la Vallée de la Loire. En conséquence, profiter du traitement contre la Tavelure pour utiliser un produit contre ce parasite.

ARAIGNEE ROUGE - Il est encore trop tôt pour intervenir.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER -Les premières projections d'ascospores ont été observées au laboratoire. La période dangereuse est donc commencée. En conséquence, effectuer dès maintenant un premier traitement. Il est rappelé que les produits suivants peuvent être employés: Bénomyl 30 grs de matière active par Hl. - Captane: 150 grs de mat. active par Hl. - Dithianon: 50 grs de mat.active par Hl. - Mancozèbe: 160 grs de mat. active par Hl. - Thirame: 200 grs de mat. active par Hl.

PROTECTION DES ABEILLES - Il est rappelé que tous les traitements réalisés pendant la floraison des arbres ne peuvent être effectués qu'avec des pesticides non toxiques pour les abeilles, à savoir: Chinométhionate, Chlorphénamidine, Dicofol, Diéthion, Endosulfan, Phosalone, Polychlorocamphane, Pyrethrines, Roténone, Tétradifon, Tétrasul, Thioquinox, Toxaphène.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Pays de Loire"
J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:
R. GEOFFRION - J. BOUCHET



TIRAGE DU 27 MARS 1972

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur Gérant : L. BOUYX